

[CAPITAL / TRAVAIL \(/RUBRIQUES/CAPITAL-TRAVAIL\)](#)

[CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE \(/MOT-CLE/CREDIT-IMPOT-RECHERCHE\)](#)

[RECHERCHE SCIENTIFIQUE \(/MOT-CLE/RECHERCHE-SCIENTIFIQUE\)](#)

[SANOFI \(/MOT-CLE/SANOFI\)](#) [SCIENCES \(/MOT-CLE/SCIENCES\)](#)

[THALÈS \(/MOT-CLE/THALES\)](#)

Les milliards envolés du crédit impôt recherche

ALEXANDRA CHAIGNON ET SYLVIE DUCATTEAU VENDREDI, 17 AVRIL, 2015 L'HUMANITÉ



<http://img.humanite.fr/sites/default/files/images/36070.HR.jpg>

Photo : R. Pratta/Reuters

Entre 2008 et 2013, Sanofi a supprimé 2000 emplois dans son secteur recherche.

Censée favoriser l'emploi scientifique et l'investissement dans la recherche, cette niche fiscale est massivement utilisée à d'autres objectifs par les plus grandes entreprises. Une étude de Sciences en marche estime à 6 milliards d'euros le montant du détournement.

Comment une entreprise qui se sépare de ses chercheurs peut-elle toucher un crédit d'impôt

dont la fonction est de promouvoir l'emploi scientifique ? Telle est la question que se posent les salariés de Sanofi. Le géant pharmaceutique, dont le chiffre d'affaires était de 33,77 milliards d'euros en 2014 – dont 7 % réalisés en France –, bénéficie depuis 2008 de 125 à 130 millions d'euros par an d'abattements fiscaux au titre du crédit impôt recherche (CIR). Mais, dans le même temps, il n'a eu de cesse de diminuer son potentiel de recherche et développement (R&D). D'après les syndicats, Sanofi a supprimé 2 000 emplois dans ce secteur ces dernières années. « Fin 2009, il y avait 6 212 salariés en CDI dans la recherche pharmaceutique en France. Fin janvier 2015, ce chiffre était exactement de 4 237 », précise Thierry Bodin, coordonnateur des syndicats CGT de Sanofi, alors que « la totalité des crédits d'impôt (CIR, CICE...) perçus par le groupe en France est passée de 70 millions d'euros en 2007 à 150 millions en 2013 ». Outre les postes supprimés, des sites de recherche ont été fermés ou vendus, des axes thérapeutiques abandonnés (cardio-vasculaire), des équipes de chercheurs démantelées et plus de 70 projets de recherche arrêtés.

Bref, on est bien loin de l'objectif du CIR. Un outil censé stimuler la recherche, l'innovation et le recrutement des chercheurs, mais dont Sanofi a visiblement détourné les objectifs. À l'image de nombreuses autres grandes entreprises. Créée en 1983, cette niche fiscale (1) n'a cessé de prendre de l'ampleur. De quelques centaines de millions d'euros avant sa réforme en 2008, le CIR a explosé pour atteindre 5,34 milliards d'euros en 2014. Actuellement, 15 000 entreprises en bénéficient chaque année.



Infographie : Idé

Ce crédit d'impôt est dans l'oeil du cyclone depuis un moment. Dans un rapport de juillet 2013, la Cour des comptes s'était montrée dubitative, jugeant le dispositif particulièrement mal ficelé, lourd de risques de fraudes et coûteux pour la dépense publique. « L'efficacité du CIR au regard de son objectif principal est, à ce jour, difficile à établir, faute de données », écrivaient les juges. Une étude du collectif Sciences en marche, publiée il y a deux semaines, apporte de nouveaux éléments. Elle précise l'ampleur du détournement du CIR, qui se révèle bien souvent sans influence sur l'emploi scientifique comme sur l'investissement dans la recherche. Un comble. « Nous avons analysé les chiffres facilement accessibles, puisque publics, en nous appuyant sur les données des ministères de l'Enseignement supérieur et des Finances, ainsi que sur une enquête récente de l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) », explique François Métivier, géophysicien à l'université Paris-Diderot, l'un des trois auteurs de l'enquête avec Patrick Lemaire et Elen Riot. Et là, surprise. Les chercheurs constatent que, du côté des entreprises de plus de 500 salariés, 6 milliards d'euros ont disparu dans la nature.

Pour Sciences en marche, le détournement du dispositif ne fait aucun doute. Concrètement, les chercheurs ont comparé le CIR perçu avec les dépenses de recherche des entreprises qu'ils ont classées en deux groupes. D'un côté, celles de moins de 500 salariés. De l'autre, celles de plus

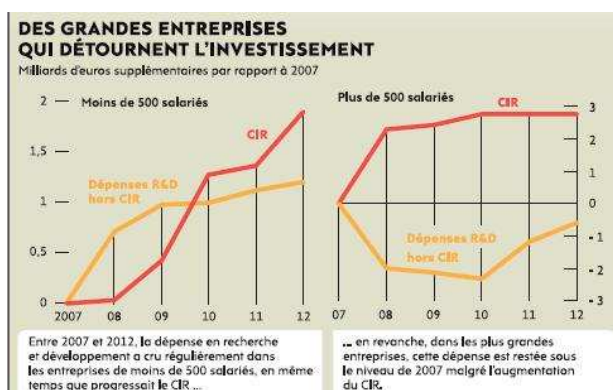
de 500. Pour les premières, les résultats semblent acceptables. Pour un euro de crédit impôt octroyé, elles investissent au moins l'équivalent. Dans ce cas, les économistes parlent «d'additivité» puis «d'entraînement» si les investissements augmentent sous l'effet de l'aide de l'État ou, au contraire, «d'éviction» si le budget stagne ou si l'entreprise le réduit. Ce qui est le cas des entreprises de plus de 500 salariés. Entre 2007 et 2012, selon le collectif de chercheurs, l'État a multiplié par sept sa contribution aux grandes entreprises pour un total de 14 milliards d'euros. Si près de 8 milliards ont bien été réinvestis dans la recherche, 6 milliards d'euros manquent à l'appel, soit 40% du montant du CIR!

Les chercheurs se transforment en chargés d'affaires

La société Thales illustre ce tour de passe-passe. Du fait de la haute technicité liée à ses domaines d'activité (aérospatiale, défense), le groupe d'électronique est l'un des grands bénéficiaires du crédit impôt recherche. Depuis 2008, l'entreprise a perçu entre 110 et 165 millions d'euros chaque année à ce titre. Pour 2013, son montant s'élève à 130 millions. Mais, voilà, «la manne du CIR n'a pas été utilisée pour développer la R&D, dénonce la CGT. Entre 2008 et 2013, la R&D autofinancée du groupe n'a pas réellement progressé, elle plafonne autour de 5% du chiffre d'affaires (740 millions).» D'après le syndicat, la recherche, la mise au point de prototypes et les développements sont de plus en plus externalisés. En même temps, les effectifs ont continué de décroître.

«Il n'est pas possible de démontrer un accroissement des activités de recherche à hauteur de l'aide reçue», constate la CGT du groupe. Les chercheurs, eux, se transforment, de

plus en plus souvent, en chargés d'affaires. Ils sont évalués non plus sur leurs compétences scientifiques, mais sur leurs capacités à ramener du financement, les plus importants possibles. «On passe notre temps à rédiger des projets pour obtenir des crédits», confie un salarié. Petit détail significatif. Chez Thales, comme dans de nombreux grands groupes, un salarié est même dédié à la recherche... des subventions publiques. «Et les chercheurs eux-mêmes sont formés aux bons termes à utiliser dans leurs projets pour qu'ils soient éligibles au CIR, poursuit le syndicat. Et ça marche. D'ailleurs il n'y a pas suffisamment de chercheurs pour utiliser les aides obtenues. Ce qui nous amène à décaler les projets... Cela génère un gros mal-être, notamment chez les jeunes chercheurs.»



Infographie : Idé

Le recrutement de ces derniers est pourtant l'une des justifications de l'existence du CIR. Il occasionne même un bonus. En France, 10% des docteurs (bac +8) sont au chômage. «Le cabinet Acies Consulting attribue au CIR la création de 28 000 emplois. Or, l'évolution depuis 2007 du nombre d'emplois créés en recherche et développement, chercheurs et personnels de soutien, montre qu'il n'existe aucune corrélation entre la création d'emplois et la créance de CIR», insiste François Métivier. Selon Sciences en marche, entre 2007 et 2012, les entreprises de moins de 500 salariés sont à l'origine de 82% des nouveaux emplois en recherche et développement, alors qu'elles n'ont bénéficié que

de 37% du CIR. Les grandes entreprises ont bénéficié de 63% de la déduction d'impôt mais n'ont créé que 18% des emplois.

« On nous demande de trouver du fric, beaucoup, et rapidement »

Encore une fois, l'exemple de Sanofi est flagrant. « Entre 2010 et 2015, il y a eu seulement 99 embauches en CDI, très majoritairement des managers. Pour exemple, en 2012, il y avait seulement deux post-doctorants », précise Thierry Bodin, coordonnateur CGT. Démontant, au passage, l'argument de la direction du géant pharmaceutique qui, en mars dernier, a affirmé devant les sénateurs, qui enquêtent actuellement sur le détournement du CIR, que ce dernier lui a permis de maintenir une proportion élevée de sa recherche en France...

Auteur également d'un rapport sur le CIR, le syndicat Solidaires des agents des finances publiques enfonce le clou : « Certaines entreprises ont requalifié une partie de leur personnel en "chercheurs" dans le seul but d'optimiser le dispositif. » Et pour cause : la rémunération des personnels représente environ la moitié de la base de calcul du crédit d'impôt recherche. Pour les syndicats de salariés, il est clair que les grandes entreprises utilisent le CIR pour augmenter leur profitabilité. « La stratégie actuelle de Sanofi, c'est l'innovation ouverte : les risques en recherche sont pris par l'extérieur. Sanofi passe des contrats avec des biotechs, des PME, des instituts publics, ou rachète à prix d'or des sociétés ou des produits. La décision de tailler dans la recherche interne est liée, avant tout, à une volonté affirmée de diminuer les coûts pour augmenter la rentabilité », assène Thierry Bodin. Les chiffres le prouvent : chez Sanofi, le budget consacré à la R&D représentait 14,5% du chiffre d'affaires en 2014 contre 17% dix ans plus tôt. Au total, les dépenses de R&D s'élèvent

à 4,8 milliards d'euros, dont près de 2,2 milliards en France. Une somme inférieure aux rétributions des actionnaires. En 2013, Sanofi a versé ainsi 3,7 milliards d'euros de dividendes et procédé à 1,8 milliard de rachats d'actions...

De l'avis du syndicat CGT, Thales n'est plus, lui non plus, engagé dans une stratégie industrielle, mais bel et bien financière. «Ce qu'on nous demande, c'est de trouver du fric, beaucoup, et rapidement.» Une recette qui s'appuie sur l'augmentation de la compétitivité, l'objectif étant d'atteindre les 10% de profitabilité attendus par les actionnaires. Les dividendes ont ainsi augmenté de 124% en trois ans et de 27% pour la seule année 2013, avec 40% des résultats distribués en dividendes.

« Sanofi n'en a objectivement pas besoin »

«En quoi cette stratégie qui ne développe pas l'emploi mais seulement la prime des actionnaires mérite-t-elle des subventions publiques ?» interroge la CGT, qui, concernant l'attribution du CIR, prône le subventionnement de la recherche industrielle. «C'est sur des critères précis, comme l'embauche de docteurs et l'augmentation de l'activité R&D, se traduisant par de nouvelles activités industrielles, et non le recensement de toutes les activités susceptibles d'être éligibles, qu'il faut attribuer le CIR.» Pour Thierry Bodin, Sanofi ne devrait pas toucher de CIR. «Elle n'en a objectivement pas besoin» au vu de ses bénéfices colossaux. La pérennité de l'entreprise ne dépend pas du CIR, qui ne représente que 2% de ses profits...

Alors que la classe politique s'est indignée du bonus de bienvenue de 4 millions d'euros reçu par le nouveau PDG de Sanofi, le gouvernement ne semble pas se formaliser du détournement des aides publiques. En témoigne la réponse

d'Emmanuel Macron à Catherine Lucet, lors de l'émission Cash Investigation consacrée à Sanofi: «□Si Sanofi ne touchait pas le CIR, elle supprimerait encore plus de postes, voire serait déjà complètement sortie du territoire français□», a assumé le ministre de l'Économie. Du pain bénit pour les industriels!

450 000 euros !

Le collectif Sciences en marche a estimé le coût salarial des emplois créés grâce au crédit d'impôt recherche. Sachant que les PMI créent 5 000 emplois par an, on obtient un coût de 60 000 □euros par an et par emploi. Ce coût passe à 450 000 □euros si on applique le même calcul aux entreprises de plus de 500 salariés, sur la base de leurs créations régulières d'emplois, soit 1 100 par an. En résumé, un emploi financé par le CIR dans une grande entreprise coûte 7,5 fois plus cher à l'État que celui créé par une petite entreprise. Auditionné le 19 □mars dernier, le collectif de chercheurs a transmis ces éléments à la commission d'enquête du Sénat, qui devrait rendre son rapport sur « la réalité du détournement du CIR » dans le courant du mois de juin. « □Le CIR a visiblement déclenché un comportement opportuniste chez certaines entreprises □», dénoncent les chercheurs, pointant, après le coût des emplois CIR, le subventionnement d'activités ayant peu à voir avec la recherche (frais de communication, organisation de séminaires, créations de logiciels), le caractère aberrant de l'évolution des recrutements de cadres de recherche et de développement

mettant au jour « la probabilité de fraudes massives à travers la requalification d'emplois administratifs en poste de chercheurs ».

(1) L'État prend en charge les dépenses de recherche et d'innovation à hauteur de 30% lorsqu'elles sont inférieures ou égales à 100 millions d'euros et de 5% pour la fraction des dépenses supérieures à ce montant.